

Les bibliothèques parlementaires des pays en développement : état des lieux et programmes d'aide

Parliamentary Libraries In Developing Countries: A Review of the Infrastructures and Aid Programmes

Las bibliotecas parlamentarias en los países en desarrollo: situación actual y programas de asistencia

Jean-Antoine Milogo

Volume 47, numéro 4, octobre-décembre 2001

Les bibliothèques parlementaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030380ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030380ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la
documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Milogo, J.-A. (2001). Les bibliothèques parlementaires des pays en
développement : état des lieux et programmes d'aide. *Documentation et
bibliothèques*, 47(4), 175–180. <https://doi.org/10.7202/1030380ar>

Résumé de l'article

Après un exposé de l'état des lieux caractérisé par un certain nombre de maux non uniquement propres aux bibliothèques parlementaires mais aussi à l'économie entière de ces pays du Sud, la seconde partie de cet article nous conduira aux motivations des parlementaires pour les programmes d'aide en matière d'appui et de coopération documentaire. Notre présentation se limitera bien entendu à quelques bibliothèques parlementaires d'Afrique et d'Asie; l'Amérique latine et l'Europe de l'Est notamment n'ont pas été retenues.

Un certain nombre de programmes d'appui documentaire ont été mis en place pour soutenir ces bibliothèques : c'est le cas du programme d'appui à l'organisation des services documentaires des Parlements du Sud, le programme PARDOC de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), du Commonwealth, de l'Union interparlementaire (UIP) de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Leur réussite dépend en grande partie de la capacité des acteurs concernés à définir précisément les besoins en la matière.

Cet article s'intéresse à la problématique de la spécificité de la documentation parlementaire dans le contexte particulier de pays en développement. Il devrait en découler une approche recommandant en plus de la coopération Nord-Sud, une collaboration Sud-Sud plus accrue, afin que les efforts consentis par chaque Parlement soient mieux synchronisés pour faciliter les synergies dans les activités.

Les bibliothèques parlementaires des pays en développement : état des lieux et programmes d'aide

Jean-Antoine Milogo

Programme PARDOC

Assemblée des parlementaires de la Francophonie, Paris

Après un exposé de l'état des lieux caractérisé par un certain nombre de maux non uniquement propres aux bibliothèques parlementaires mais aussi à l'économie entière de ces pays du Sud, la seconde partie de cet article nous conduira aux motivations des parlementaires pour les programmes d'aide en matière d'appui et de coopération documentaire. Notre présentation se limitera bien entendu à quelques bibliothèques parlementaires d'Afrique et d'Asie ; l'Amérique latine et l'Europe de l'Est notamment n'ont pas été retenues.

Un certain nombre de programmes d'appui documentaire ont été mis en place pour soutenir ces bibliothèques : c'est le cas du programme d'appui à l'organisation des services documentaires des Parlements du Sud, le programme PARDOC de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), du Commonwealth, de l'Union interparlementaire (UIP) de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Leur réussite dépend en grande partie de la capacité des acteurs concernés à définir précisément les besoins en la matière.

Cet article s'intéresse à la problématique de la spécificité de la documentation parlementaire dans le contexte particulier de pays en développement. Il devrait en découler une approche recommandant en plus de la coopération Nord-Sud, une collaboration Sud-Sud plus accrue, afin que les efforts consentis par chaque Parlement soient mieux synchronisés pour faciliter les synergies dans les activités.

Parliamentary Libraries in Developing Countries: A Review of the Infrastructures and Aid Programmes

Following a summary of the conditions of parliamentary libraries, often characterised by a number of problems shared by other libraries and also by the economic situation of countries in the southern hemisphere, the second part of this article outlines the reasons why parliamentarians ask for aid programmes to support libraries. The scope of this article is limited to the parliamentary libraries of Africa and Asia; those in Latin America and Eastern Europe are excluded.

Several aid programmes have been established to support these libraries; such is the case for a support programme for the libraries of parliaments in the southern hemisphere – PARDOC sponsored by Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), the Commonwealth and the Union interparlementaire (UIP), in collaboration with the United Nations Development Programme (UNDP). Their success depends in large part on the ability of the leaders to define the specific needs.

This article addresses the problems specific to parliamentary libraries in the context of a developing country. In addition to North-South co-operation, increased South-South co-operation is required in order to better synchronise the efforts of the parliaments.

Las bibliotecas parlamentarias en los países en desarrollo : situación actual y programas de asistencia

Luego de una exposición sobre la situación actual, en donde se destaca una serie de males que no resultan exclusivos de las bibliotecas parlamentarias sino que afectan en general a las economías de los países del sur, la segunda parte de este artículo nos habla de las motivaciones que guían a los parlamentarios en lo que se vincula con los programas de asistencia en materia de apoyo y cooperación documental. El estudio se centra sobre algunas bibliotecas parlamentarias de Africa y Asia, excluyéndose el análisis de casos en América Latina y Europa oriental.

Se han puesto en marcha una cierta cantidad de programas de apoyo para ofrecer respaldo a estas bibliotecas, tales como el programa de apoyo para la organización de servicios de documentación de los Parlamentos del Sur, el programa PARDOC de la Asamblea de parlamentarios de la Francofonía (APF), del Commonwealth, de la Unión Interparlamentaria (UIP) conjuntamente con el Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD). El éxito de estos programas depende en gran medida de la capacidad de los interesados para definir con exactitud las necesidades en la materia.

En este artículo se aborda la problemática planteada por la especificidad de la documentación parlamentaria en el ámbito de los países en desarrollo en particular, de donde se debería desprender que, además de la cooperación norte-sur, debería ponerse el énfasis en una mayor colaboración entre los mismos países del sur, a fin de que las iniciativas de cada Parlamento puedan sincronizarse mejor para facilitar las sinergias entre las actividades.

Alors que dans un grand nombre de pays de tradition parlementaire ancienne (France et Canada¹ notamment), la bibliothèque parlementaire jouxte habituellement l'hémicycle, c'est loin d'être le cas dans la plupart des pays en développement. Cet indice, certes mineur, indique à lui tout seul le rôle périphérique joué par les bibliothèques parlementaires dans ces pays. Après un exposé de l'état des lieux caractérisé par un certain nombre de maux non uniquement propres aux bibliothèques parlementaires mais aussi à l'économie entière de ces pays du Sud, la seconde partie nous conduira aux motivations des parlementaires pour les programmes d'aide en matière d'appui et de coopération documentaire.

Les bibliothèques parlementaires des pays en développement sont, pour l'essentiel, de création récente, ceci étant lié en réalité à l'accession à leur indépendance dans les années 1960. Ainsi, la Première Assemblée du Bénin couvrait la période du 24 avril 1959 à novembre 1960 et l'Assemblée constituante et législative de Madagascar date du 16 octobre 1958. Notre présentation se limitera bien entendu à quelques bibliothèques parlementaires d'Afrique et d'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est notamment n'ayant pas été retenues.

Un certain nombre de programmes d'appui documentaire ont été mis en place pour soutenir ces bibliothèques : c'est le cas du programme d'appui à l'organisation des services documentaires des Parlements du Sud, le programme PARDOC de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), du Commonwealth, de l'Union interparlementaire (UIP) de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Leur réussite dépend en grande partie de la capacité des acteurs concernés à définir précisément les besoins en la matière.

Ainsi, cet article s'intéresse-t-il à la problématique de la spécificité de la documentation parlementaire dans le contexte particulier de pays en développement. Il devrait en découler une approche recommandant en plus de la coopération Nord-Sud, une collaboration Sud-Sud plus accrue, afin que les efforts consentis par chaque Parlement soient mieux synchronisés pour faciliter les synergies dans les activités.

Il est d'ailleurs établi que la qualité de la législation d'un pays est en étroite rela-

tion avec la documentation et l'information dont dispose le législateur pour bien exercer sa fonction. Ainsi, alors qu'en Europe par exemple, on dispose de recueils de textes de loi et de toutes sortes de codes sur les différents aspects de la vie économique et sociale des citoyens, c'est loin d'être le cas dans les pays en développement. L'une des conséquences immédiates est que, dès qu'il faut voter un texte de loi par exemple, il y a une tendance à y inclure le maximum d'articles, vu que plusieurs aspects auxquels on se réfère (aspects qui auraient dû être contenus dans d'autres textes de loi) doivent être inclus. C'est le cas, par exemple, d'un décret sur la chefferie traditionnelle au Niger.

En effet, peu d'études portent sur les bibliothèques parlementaires et même la presse professionnelle spécialisée n'en fait que très peu mention. Ce sont plutôt les revues parlementaires qui évoquent parfois la documentation produite par les Parlements ou qui présentent l'historique de ces Parlements.

État des lieux

Contraintes majeures de ces bibliothèques parlementaires

Pour ce qui est des intentions exprimées par les décideurs vis-à-vis des bibliothèques parlementaires, elles sont toujours bonnes. Tous conviennent en effet que l'information est pour le développement une base essentielle, qu'elle favorise le partage d'idées et d'expériences et qu'elle accélère l'accès au savoir et au savoir-faire.

Réelle volonté politique des Parlements

Pourtant, de manière concrète, les décideurs se contentent habituellement de ces bonnes intentions ; la situation économique du pays étant souvent telle que les priorités fusent de partout, le volet documentaire est relégué, fut-il parlementaire, au second plan. À cela s'ajoute l'instabilité politique d'ailleurs en étroite corrélation avec les difficultés économiques des pays.

Les situations sont quasi disparates d'un Parlement à l'autre. En effet, au lancement du programme PARDOC, certains

pays portaient de rien ou presque (cas du Bénin) alors que d'autres avaient déjà intégré l'importance de la documentation parlementaire (Sénégal) tandis que certains avaient connu une suspension ou une dissolution des institutions (Liban, Vietnam). Bien qu'un appui en matière documentaire doive tenir compte de ces écarts, essentiellement en matière de prévision budgétaire, on ne saurait conclure qu'un pays plus avancé sur le plan des institutions démocratiques sera moins coûteux nécessairement en matière d'ingénierie documentaire. En somme, le programme PARDOC a dépensé, en une dizaine d'années, près de quinze millions de francs français au profit des bibliothèques parlementaires d'une vingtaine de pays en développement. Et cela n'inclut pas les budgets propres de chacune de ces structures ainsi que les autres appuis d'autres partenaires.

Contexte général de pénurie

La variété et l'importance des besoins, conjuguées avec la faiblesse des ressources et des capacités pour la collecte de l'information, son organisation, sa production et la mise en place de mécanismes de diffusion caractérisent les services documentaires parlementaires des pays en développement.

En matière de ressources humaines

On ne peut passer sous silence la faiblesse des ressources humaines, en nombre et en qualité, qu'on soit adhérent ou non à la théorie du capital humain. La documentation est un métier qui nécessite un savoir-faire, la maîtrise de certains outils, d'où l'importance de recourir aux compétences de professionnels ayant eu une solide formation, comme l'indique ces auteurs dans leur ouvrage².

Pour ne citer que quelques conséquences de ces formations professionnelles approximatives, mentionnons notamment des cas de mauvaise gestion des

1. L'année 2002 marquera le deuxième centenaire de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec qui a été l'un des premiers établissements documentaires créé par les gouvernements.
2. Accart, Jean-Philippe et Marie-Pierre Rethy. 1999. *Le métier de documentaliste*. Éditions du Cercle de la Librairie. 382 p.

supports. L'enregistrement des quotidiens continue de s'effectuer sur un cahier (différent du Kardex), même lorsque la bibliothèque dispose également d'un Kardex. Dans cette autre bibliothèque où le registre d'inventaire est tenu à jour, une erreur aux conséquences très graves a été constatée : les numéros d'inventaire passaient de 1099 à 2000, erreur qui ramenait au final, le fonds d'ouvrages de 2300 ouvrages à 1400. Sans oublier que très souvent, il n'existe aucune signalétique sur les rayonnages comme l'indiquait Isabelle Molinier³ dans son mémoire d'étude.

En matière de ressources matérielles

Les aspects matériels sont aussi cruciaux que les aspects humains parce que le monde évolue de plus en plus vite, surtout en ce qui concerne les techniques ; on constate que le moindre retard est ensuite très difficilement comblé. Ainsi en est-il d'Internet qui fait partie du quotidien des Parlements des pays industrialisés alors qu'il n'en est qu'à ses balbutiements dans ceux des pays en développement. Quant au matériel informatique ou aux simples fournitures de bibliothéconomie, lorsque ces services documentaires en disposent, c'est soit de manière ponctuelle, soit du matériel obsolète.

En matière de ressources financières

On ne saurait passer sous silence le volet des ressources financières, aspect central dans le rendement des bibliothèques parlementaires des pays en développement. En effet, « *l'autonomie financière des Assemblées est généralement perçue comme une conséquence de la souveraineté parlementaire, et trouve son fondement dans le principe de séparation des pouvoirs [...]*⁴ ».

Or, dans les pays du Sud, les ressources financières font terriblement défaut, engendrant de nombreux dysfonctionnements dans la gestion interne de l'institution.

Ainsi, la plupart des services documentaires parlementaires n'ont pas de ligne budgétaire propre inscrite dans le budget de l'Assemblée, et lorsqu'elle existe, elle est purement formelle.

En matière de ressources organisationnelles

En plus de l'emplacement physique périphérique de la bibliothèque parlementaire, les bibliothèques des pays en développement sont caractérisées également par un manque de reconnaissance de leur importance et par leur statut secondaire dans l'organigramme même de l'Assemblée, d'une part, ainsi que par une quasi inexistence d'une organisation minimale même du service concerné, d'autre part. En effet, dans les pays en développement, la bibliothèque parlementaire lorsqu'elle n'est pas tout simplement embryonnaire, elle est localisée dans un bâtiment annexe trop éloigné de l'hémicycle et de la plupart des autres services de l'Assemblée. L'Assemblée nationale du Cameroun en est un exemple, même si cette bibliothèque, en cours de construction, sera l'une des plus modernes des pays concernés. La précipitation de la mise en place des institutions démocratiques et les problèmes économiques des pays expliquent souvent cela.

Incidences sur le travail parlementaire

« *Réfléchir sur les meilleures conditions pour favoriser le travail parlementaire*⁵ » pour reprendre l'expression de Didier Maus, est toujours d'actualité puisqu'il s'agit d'une idée classique et ancienne.

Le travail parlementaire qui est la première raison d'être des élus est manifestement fonction des ressources dont dispose l'Assemblée. C'est pourquoi il est fondamental de parvenir à adapter l'offre de services parlementaires en général et l'offre d'information en particulier à la demande réelle. Les parlementaires, qui doivent légiférer dans tous les domaines pouvant intéresser un pays, domaines naturellement nombreux en conséquences, doivent pouvoir disposer d'informations sur divers thèmes ; comment sélectionner, par exemple, les documents et les informations en fonction de la diversité des thèmes de recherche, des crédits limités, de l'urgence de la demande, etc.

Quelques caractéristiques des parlementaires de pays en développement

Pour des raisons aussi nombreuses que contradictoires, le travail des parlementaires des pays en développement ne peut s'appréhender sans tenir compte des spécificités de ces parlementaires. Ainsi, comment ne pas comprendre le maigre rendement du travail parlementaire, lorsque certains élus sont à peine lettrés, qu'ils ne sont locuteurs eux-mêmes ni de la langue officielle du pays ni même de la langue de travail de l'Administration. Le parlementaire doit, de ce fait, légiférer dans une langue qu'il ne maîtrise pas, à l'image des populations qu'il représente.

Des réponses aux besoins

Dans un tel contexte, il n'est déjà pas simple de mettre l'information à la disposition des usagers. Or, cela seul ne suffit plus, comme l'indique J. Attali : « [...] *les métiers de l'information qui sont les vôtres ne consisteront plus à mettre de l'information à disposition, mais à la hiérarchiser et à lui donner du sens. Produire du sens est certainement l'avenir de votre métier*⁶ ». La production documentaire est également tributaire et de la qualité des ressources humaines et des disponibilités financières réelles. Ainsi, le PARDOC a mis sur pied un réseau de bénéficiaires du programme qui dispose d'outils communs, dont une base de données bibliographiques, informatisée. Il arrive que dans certaines bibliothèques, on procède à la recotation des ouvrages physiquement présents à la bibliothèque et déjà catalogués dans la base de données afin de se conformer aux règles de catalogage et d'indexation de cette

3. Molinier, Isabelle. 1996. *L'information au service des parlementaires du Sud*, Mémoire d'étude de l'ENSIB, sous la direction de Françoise Lerouge. 77 p.

4. Penne, Guy. 2000. L'autonomie financière des Assemblées. Rapport de la Commission des Affaires parlementaires de l'APF lors de la XXVI^e session ordinaire de l'APF, Yaoundé, 6-8 juillet 2000. In *Parlements et francophonie* n° 110, 2^e semestre, p. 292.

5. Maus, Didier. 1991. *Rapport introductif. La réforme du travail parlementaire à l'Assemblée nationale*. Journée d'études du 15 mars 1991. Association française des constitutionnalistes, Economica, Presses Universitaires d'Aix-Marseille. Collection Droit public positif, pp. 7-18.

6. Attali, Jacques 1998. Hypermonde et géopolitique. *Documentaliste, sciences de l'information* 35 n° 3 : 139-143.

base de données commune. En effet, les professionnels concernés n'avaient pas compris les avantages de l'alimentation partagée d'une base de données.

La production documentaire qui devrait être assurée par des bibliothécaires, qui ne disposent que de fonds documentaires modestes, est le plus souvent peu importante. Ainsi, le « dossier documentaire » élaboré est parfois, une simple reprographie de deux à trois documents, sans aucune valeur ajoutée.

Programmes d'aide

L'aide aux bibliothèques parlementaires des pays en développement se matérialise par l'existence de nombreux programmes conduits par des organisations internationales, notamment interparlementaires. Une partie plus spécifique sera consacrée aux programmes francophones.

L'aide internationale et nationale

L'aide au profit des bibliothèques parlementaires des pays du Sud est souvent complexe, elle prend généralement la forme d'une coopération tantôt bilatérale, tantôt multilatérale. Ainsi, comme le soulignait Gaston Bernier, « *l'aide aux bibliothèques parlementaires des pays du Sud, pour réussir, doit tenir compte de nombreux facteurs et, pour tout dire, de la réalité économique et culturelle locale et des caractéristiques essentielles de tels établissements*⁷ ».

Aide internationale

Parmi les principaux organismes d'aide internationale, on retient l'Union interparlementaire (UIP)⁸, le Commonwealth du Commonwealth Parliamentary Association⁹, l'Association of Parliamentary Libraries in Eastern and Southern Africa (APLESA)¹⁰ et l'International Federation of Libraries Associations (IFLA)¹¹. Toutefois, il existe une véritable disparité des moyens dont dispose chacun de ces programmes d'aide, qui s'ajoute d'ailleurs à la disparité des champs d'intervention des appuis.

En ce qui concerne l'Union interparlementaire, cette institution est intervenue auprès de quelques Parlements, notam-

ment des pays de l'Est¹², de Djibouti et, en décembre 1999, du Burundi. Dans ce dernier cas, il s'est agi d'une synergie entre l'UIP et le PARDOC. En effet, l'UIP a assuré la rénovation des locaux et le financement du mobilier ; quant au PARDOC, il a financé l'équipement matériel et bureautique, les fournitures de bibliothéconomie et un appui en formation du personnel. Il y a eu une concertation réelle avant l'envoi de dotations documentaires et même une mission d'appui conjointe et concertée¹³.

Pour ce qui est de l'IFLA, elle dispose de plusieurs sections dont une Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires, ayant comme principaux objectifs : de participer au développement des bibliothèques parlementaires, d'encourager des programmes d'assistance et de développement bilatéraux, de développer des programmes encourageant l'adaptation des nouvelles technologies de l'information aux bibliothèques parlementaires, etc.

Aide nationale

Concernant les programmes d'aide des organismes nationaux, on peut citer le National Conference of State Legislatures (NCSL) des États-Unis, les Parlements français, belge et canadien et l'Assemblée nationale du Québec qui ont appuyé différents Parlements du Sud.

Le National Conference of State Legislatures (NCSL)¹⁴ organise des échanges de fonctionnaires parlementaires. Dans le cadre de ce programme, plusieurs fonctionnaires de Parlements du Sud se sont rendus aux États-Unis pour participer à des stages sur le fonctionnement de bibliothèques parlementaires. Les stagiaires ont pu ainsi voir les outils, l'organisation des structures, les méthodes de travail de bibliothèques parlementaires fonctionnelles ; l'objectif étant d'améliorer plus tard les performances de leurs bibliothèques.

En plus de ces programmes d'aide, d'autres organisations interviennent dans des aires plus limitées géographiquement, en l'occurrence en ce qui nous concerne l'aire francophone.

L'aide francophone

De manière générale, la coopération documentaire au sein de l'espace francophone a donné naissance à des programmes d'appui documentaire, généralement

sectoriels. (Tableau 1.) Les principaux intervenants sont la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)¹⁵, le programme PARDOC et récemment le Fonds francophone des informu-tes¹⁶.

La BIEF, qui a pour mission de recenser tous les documents détenus par les États membres sur les États membres du Sommet – avec indice de localisation – a été créée en 1986 lors du Sommet de Paris suite à une recommandation des chefs d'État et de gouvernement ayant en partage l'usage du français.

Ainsi, la BIEF devait renforcer et moderniser les infrastructures documentaires des pays du Sud membres du Sommet de la Francophonie, favoriser le partage des ressources documentaires entre membres du réseau et aussi accroître la circulation de l'information et de la documentation au sein de chacun d'eux.

Aussi, plus spécifiquement, pour soutenir le processus de démocratisation engagé par nombre d'États d'Afrique au début des années 1990, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français, réunis à Paris (Chaillot) en novembre 1991, a décidé la création du programme PARDOC, programme d'appui à l'organisation des services documentaires des Parlements du Sud. L'objectif du PARDOC est de soutenir la constitution et la pérennisation des services documentaires parlementaires, qui permettront aux élus de disposer de l'information nécessaire à l'exercice de leur mandat.

7. Bernier, Gaston. 1996-1997. L'aide aux bibliothèques parlementaires : contexte et objectifs. In *Parlements et francophonie* n° 101-104, 2^e semestre et 1^{er} semestre, pp. 59-73.

8. Pour en savoir plus : <<http://www.ipu.org>>.

9. Bernier, Gaston. *Op. cit.* Note 1, p. 65.

10. Pour en savoir plus : <<http://www.aplesa.org>>.

11. Pour en savoir plus : <<http://www.ifla.org>>.

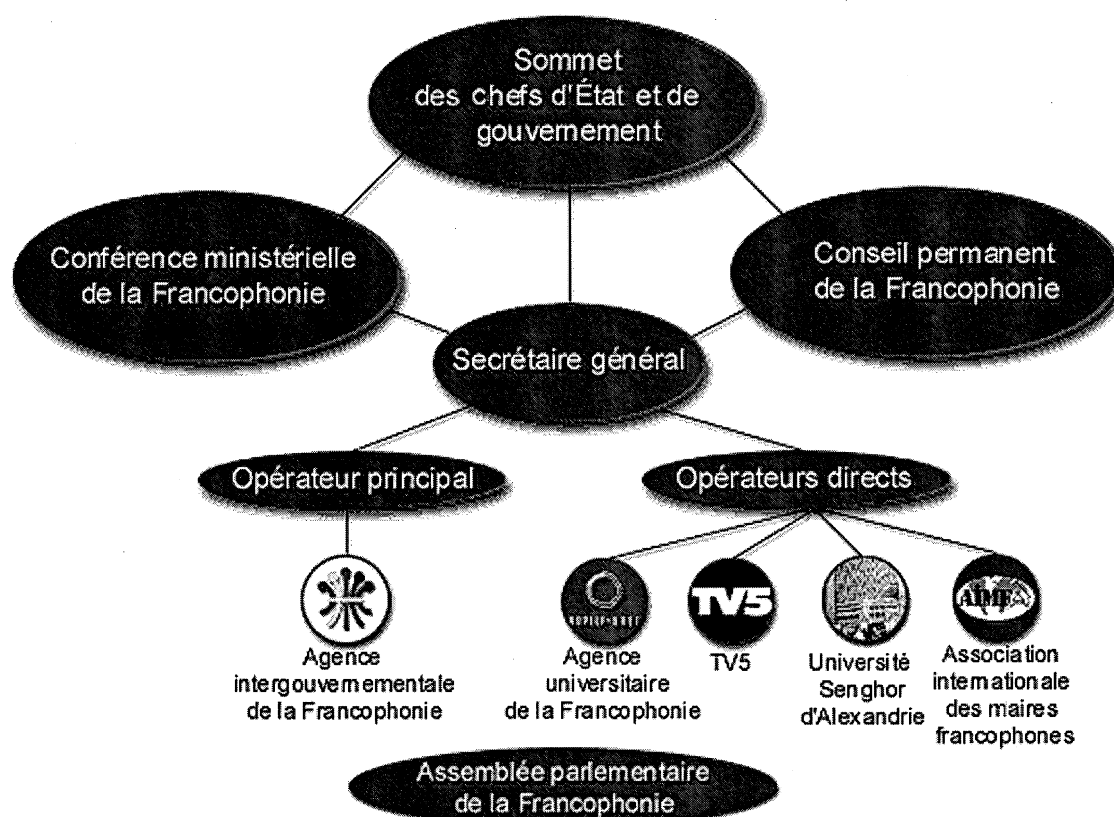
12. Bernier, Gaston. *Op. cit.* Note 3, p. 66.

13. Mission d'appui technique au Burundi. 2001. In *Parlons doc* n° 18, Lettre d'information du programme PARDOC de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, février 2001.

14. *Parlons doc* n° 15, Lettre d'information du programme PARDOC de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, août 1999, p. 8.

15. Pour en savoir plus <<http://www.acctbief.org/>>

16. Pour en savoir plus <<http://www.francophonie.org/fonds/>>

Tableau 1. Schéma de l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie (OIF)

PARDOC

L'intérêt d'un programme comme le PARDOC est non seulement de fournir un catalogue, mais également de mettre à disposition une documentation physique présente en ouvrages et périodiques, une ingénierie en documentation ; son objet est de s'intégrer à des réseaux documentaires de plus grande importance.

Les domaines d'intervention du PARDOC sont généralement les suivants :

- Constitution ou reconstitution d'un fonds documentaire efficace en assurant l'achat d'ouvrages et l'abonnement à des revues et journaux ;
- Équipement en matériel pour le traitement de la documentation (équipements informatique et bureautique) ;
- Organisation de stages de formation et de perfectionnement en techniques documentaires (bibliothéconomie, logiciels documentaire et bureautique) ;
- Financement de vacations de personnel local ;
- Soutien des compétences locales

en apportant un appui aux documentalistes parlementaires locaux et à leurs productions documentaires propres.

Le Programme PARDOC a également intégré la composante « nouvelles technologies de l'information et de la communication » (NTIC) et c'est pourquoi lors de la dernière rencontre des membres du réseau en juin 1999 à Gorée (au Sénégal), le thème traité était « Internet dans les Parlements » et que la mise en œuvre du programme les « Inforoutes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) » a également été confiée au PARDOC.

Dans le cadre du Fonds francophone des inforoutes instauré après le Sommet de Hanoi, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a confié au programme PARDOC la mise en œuvre du programme des inforoutes de l'APF, qui vise à doter les Parlements du Sud d'un site Internet.

Le projet concerne le développement des inforoutes dans huit Parlements francophones¹⁷. Il consiste, d'une part, à fournir un appui à la création des sites Internet

et à la mise à disposition d'adresses électroniques et d'équipements informatiques et, d'autre part, à sensibiliser et à former les parlementaires et les fonctionnaires à l'utilisation d'Internet ainsi qu'à la promotion des sites créés. Sur les huit Parlements bénéficiaires, cinq sites d'Assemblées sont en ligne¹⁸ et deux (Centrafrique et Burkina) devraient l'être bientôt. Dans le cadre de ce programme, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) a contribué techniquement à la création des sites Internet des Parlements du Cameroun et de la Guinée.

17. Gabon, Côte d'Ivoire (section suspendue suite aux événements de décembre 1999), Cameroun <<http://www.assemblee-nationale.cm>>, Guinée, Mali <<http://www.blonba.malinet.ml>>, Burkina Faso, Niger <<http://www.assemblee.ne>>, Centrafrique et Égypte

18. Gabon <<http://www.assemblee.ga>> ; Cameroun <<http://www.assemblee-nationale.cm>> ; Guinée <<http://www.assemblee-nationale.gn.refer.org>> ; Mali <<http://www.blonba.malinet.ml>> ; Niger <<http://www.assemblee.ne>>

Partenariat Sud-Sud

Dans les Parlements des pays du Sud, l'accès à l'information, mais aussi et surtout l'accès aux documents primaires restent une des principales difficultés. Un certain nombre de programmes d'aide comme ceux évoqués essayent de pallier ce manque.

Or, à l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les services de documentation parlementaire ne doivent pas être à la traîne, mais plutôt participer au « village planétaire », pour reprendre l'expression du vice-président Albert Gore, à l'occasion de la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications¹⁹.

En effet, pour un travail parlementaire efficace, les élus ne doivent pas être isolés de l'environnement national ni international, car, à l'heure actuelle, l'échange de données a beaucoup évolué et a même changé d'échelle. Les services de documentation parlementaires, dans ce contexte, doivent puiser l'information au niveau local, national et international.

Mieux, les services documentaires parlementaires des pays du Sud doivent créer entre eux des synergies pour diminuer les coûts de recherche et de traitement de l'information. Pour ce faire, il est indispensable de développer un véritable partenariat Sud-Sud, les besoins documentaires parlementaires étant quasi identiques d'un Parlement du Sud à l'autre.

En effet, les programmes d'aide ne se substitueront jamais aux autorités, mêmes des Parlements du Sud, pour répondre éternellement à leurs attentes. Seule une prise de conscience de cet état de fait par les premiers concernés, c'est-à-dire les parlementaires du Sud, pourra, à terme, leur être salutaire.

19. Union internationale des télécommunications. 1994.
Conférence mondiale sur le développement des télécommunications.